

IICA
BUREAU EN HAÏTI



INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

**RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES PERSPECTIVES DE
L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL
EN HAÏTI**

PRÉPARÉ PAR LE BUREAU DE L'IICA EN HAÏTI

Avec l'appui de Gilles DAMAIS, Consultant

Novembre 2006

SOMMAIRE

Sommaire	i
Résumé exécutif	iii
I – Eléments du contexte national	1
a) La situation politique et sociale générale.....	1
b) La situation macro-économique.....	2
c) Le cadre de commerce et des marchés.....	3
d) Les principaux évènements climatiques.....	4
e) Les changements majeurs au niveau du cadre institutionnel national.....	4
II – Changements dans la législation et les politiques pour l’agriculture et la vie rurale	6
a) Changements significatifs enregistrés dans le cadre légal.....	6
b) Changements dans les mesures commerciales.....	7
c) Politiques de l’emploi et des salaires.....	7
d) Politiques de développement durable.....	7
III – Réformes institutionnelles dans les domaines de l’agriculture et du milieu rural	9
a) Privatisations et redéfinition du rôle de l’État et des autres acteurs.....	9
b) Décentralisation.....	9
c) Organisation de la commercialisation des produits.....	10
d) Organisation de l’offre en services financiers et assurances.....	10
e) Organisation des services de recherche et de transfert de technologie.....	11
f) Gestion du foncier.....	11
IV – Commerce d’aliments agricoles et développement de l’agribusiness	13
a) Changements les plus significatifs observés.....	13
b) Les problèmes actuels de l’agribusiness national.....	13
c) Des expériences porteuses.....	14
d) Les principaux défis à relever.....	14
e) Actions entreprises par l’IICA à partir des priorités nationales.....	15
V – Protection Sanitaire et Innocuité des Aliments	16
a) Évolution de la situation.....	16
b) Changements institutionnels et perspectives.....	17
c) Les principaux défis à relever.....	17
d) Implications pour l’IICA.....	19

VI – Innovation, science et technologie agricole	20
a) Évolution de la situation	20
b) Expériences réussies	20
c) Changements institutionnels et perspectives	21
d) Les principaux défis à relever	21
e) Implications pour l’IICA.....	22
VII – Développement rural durable	23
a) Les principaux problèmes	23
b) Changements institutionnels dans le domaine du développement durable.....	24
c) Expériences réussies et leçons tirées de la coopération internationale	24
d) Perspectives et principaux défis à relever	25
e) Implications pour l’IICA.....	25
VIII – Conclusion	26
VIII – Annexes.....	27
Annexe 1 : carte de la République d’Haïti.....	28
Annexe 2 : données statistiques de base	29
Annexe 3 : matrice de suivi	31
Annexe 4 : références bibliographiques.....	37

RESUME EXECUTIF

Malgré le retour à l'ordre constitutionnel en février 2006 et la présence importante des Nations Unies, Haïti n'a toujours pas retrouvé le chemin de la stabilité socio-politique et de la croissance économique. L'insécurité grandissante dans les grandes villes a des répercussions jusque dans le monde rural et perturbe le transport des produits agricoles. Sur le plan macro-économique, le déficit budgétaire et l'inflation semblent maîtrisés, le taux de change stabilisé, mais au prix d'une politique peu favorable à la croissance et aux investissements. Dans un contexte de forte ouverture commerciale, la surévaluation de la gourde est un frein à la compétitivité du secteur agricole.

Compte tenu de l'instabilité institutionnelle des dernières années, le cadre légal a peu évolué, mais on notera tout de même l'adoption d'un nouveau code des investissements (2001), une loi sur les coopératives d'épargne-crédit (2002) et deux décrets portant modernisation de la fonction publique (2005). Ce cadre légal devra être complété par des lois dont l'importance est fondamentale pour le secteur rural, telles que une loi sur les associations, qui devrait permettre de leur octroyer une personnalité juridique, une loi sur l'eau, une loi sur la micro-finance non coopérative, et un cadre légal de la décentralisation qu'il faudra compléter.

Aucune mesure spécifique n'a été prise ces dernières années en matière de commerce des produits, si ce n'est le retrait du Ministère de l'Agriculture de la commercialisation des engrais chimiques en juin 2004 dans un contexte de forte hausse du coût des intrants et le dépôt au Parlement d'un projet de loi visant à institutionnaliser le bureau de monétisation de l'aide alimentaire. Mais des enjeux majeurs attendent le gouvernement actuel en matière de régulation du commerce, avec la nécessaire révision des tarifs douaniers qui découlera de la renégociation en cours de l'accord d'adhésion au marché commun de la CARICOM, ainsi que l'activation de la commission SPS mise en place dans le cadre de l'application des accords de l'OMC ratifiés par Haïti. En matière de développement durable, un Plan d'Action Environnemental a été adopté par le gouvernement à la fin des années 90 comme cadre global de sa politique de gestion de l'environnement; un décret fixant le cadre légal et institutionnel de l'environnement a par ailleurs été adopté en 2005. Aucun progrès n'a été enregistré en termes institutionnels autour de la décentralisation depuis la loi sur les sections communales adoptée en 1996.

Le Ministère de l'Agriculture a mis sur pied en juillet 2006 une commission interne chargée d'élaborer des propositions de restructuration et de relance du Bureau de Crédit Agricole (BCA), service du Ministère autrefois en charge de la gestion d'un portefeuille de crédit public aux producteurs agricoles; le manque d'accès des producteurs ruraux à des services financiers (crédit, assurances) constitue aujourd'hui un facteur limitant majeur de la croissance du secteur. Une relance des services de recherche et transfert de technologie est prévue, à partir de la mise en réseau d'un nombre restreint de centres délocalisés de recherche-développement et sur quelques filières stratégiques.

Malgré le développement d'opportunités nouvelles à l'exportation vers la République Dominicaine et d'autres pays de la Caraïbe, l'agribusiness national reste confronté à des contraintes majeures qui limitent sa compétitivité; les principales sont le déficit en infrastructures, l'insécurité, des coûts de transaction élevés et la rareté du financement. L'IICA considère que l'agribusiness en général et les entreprises rurales ont une incidence marquée sur la création de la prospérité, l'emploi et la croissance économique et prévoit d'apporter un appui au secteur privé pour l'incorporation d'innovations technologiques, les principes de saine gestion et l'utilisation des systèmes d'information.

La situation zoo et phytosanitaire nationale s'est fragilisée ces dernières années avec l'apparition de nouvelles pestes atteignant un seuil de nuisance économique certain, telles que la cochenille rose de l'hibiscus (fruitiers) et la cercosporiose noire (banane plantain). Par ailleurs, des pestes déjà présentes sur le territoire ont continué de progresser (scolyte, peste porcine, charbon bactérien). Une commission SPS a été créée, mais elle n'est pas fonctionnelle. Le secteur agricole souffre également de l'absence de normes et de système de certification. Conscient de l'importance du domaine, le bureau de l'IICA en Haïti travaille à améliorer les capacités des acteurs tant publics que privés en matière de santé animale, de santé végétale et d'innocuité des aliments pour qu'ils puissent affronter avec succès la compétition au niveau des marchés nationaux et internationaux tout en protégeant la santé des consommateurs, dans le respect des accords de l'OMC et d'autres accords commerciaux.

En matière de transfert de technologie, le système national de recherche ne fonctionne pratiquement plus, mais Haïti se réinsère progressivement dans les réseaux internationaux de recherche agronomique, en particulier grâce aux efforts du Bureau de l'IICA en Haïti qui continuera à développer des actions propres à moderniser les contextes de politique technologique et institutionnelle.

En matière de développement durable, Haïti fait face aux effets négatifs d'une déforestation accélérée de ses montagnes, à l'accroissement induit de sa vulnérabilité environnementale et à la diminution des ressources en eau facilement utilisables. Cette situation préoccupante est aggravée par la faiblesse des institutions censées participer à la gestion des ressources naturelles. Les défis majeurs à relever dans les prochaines années en matière de développement durable seront de mettre en œuvre une protection effective des principaux châteaux d'eau du pays, de consolider le rapprochement avec la République Dominicaine, et de renforcer les institutions du secteur. Dans ce domaine, le Bureau de l'IICA en Haïti entend promouvoir la collaboration avec des partenaires stratégiques et entreprendra des actions pour qu'au niveau du pays on arrive à une meilleure compréhension de la complémentarité qui existe entre agriculture et environnement ainsi que l'interaction de ces derniers avec le monde rural ■

I – ELEMENTS DU CONTEXTE NATIONAL

a) La situation politique et sociale générale

1. La période 2004-2006 a essentiellement été marquée par le départ pour l'exil le 29 février 2004 du président Jean Bertrand Aristide élu en 2001 pour un mandat de 5 ans, remplacé à la tête de l'exécutif par un Président provisoire (le président en exercice de la Cour de Cassation). Le pays va alors être géré pendant deux ans par un gouvernement de transition, représentant différentes tendances de l'échiquier politique national, dont le mandat principal sera le maintien de la stabilité et l'organisation d'élections générales.

2. Le retour à l'ordre constitutionnel sera effectif en février 2006 (élection d'un nouveau Président) et mai 2006 (ouverture de la 48^{ème} législature). Entre ces deux dates, le gouvernement intérimaire tentera de mettre en œuvre un Cadre de Coopération Intérimaire, préparé et financé par la Communauté Internationale à hauteur de plus de 1 milliard de dollars US, destiné à couvrir les principales nécessités du pays en matière de développement économique et social (appui budgétaire, créations d'emplois rapides, développement des infrastructures productives).

3. Mais les efforts de la communauté internationale, en particulier avec l'envoi d'un contingent permanent de casques bleus de plus de 6000 hommes, et ceux du gouvernement de transition ne seront pas suffisants pour assurer le retour à l'ordre et à la paix sociale. La délinquance augmente considérablement dans les principales métropoles du pays, souvent sous couvert de manifestations et d'actions politiques de soutien à l'ancien président déchu ; elle prend aussi de nouvelles formes, notamment celle du kidnapping avec demande de rançon.

4. Cette insécurité croissante a des répercussions jusque dans le monde rural ; certains gangs opérant dans les bidonvilles de la capitale, une fois démantelés, tendent à se reconstituer en milieu rural, dans les régions d'où sont souvent originaires leurs membres, d'où ils ont été poussés vers les bidonvilles par l'exode rural. Le transport public et celui des marchandises, y compris des produits agricoles, vers la capitale est directement affecté par cette dégradation de la situation. Les camions et les bus sont rançonnés, les commerçantes victimes de violences souvent graves. Les marchés de gros de la capitale, en particulier celui de la Croix des Bossales, sont le siège de rackets de plus en plus importants organisés par de véritables mafias au service des chefs de gangs. Cette situation a un impact indirect sur le coût des produits alimentaires vendus dans les grandes villes, en particulier celui des fruits et des légumes.

5. Le gouvernement installé en juin 2006 doit relever un ensemble de défis majeurs : contenir la progression de la délinquance, en mettant fin notamment aux agissements des gangs armés dans les quartiers populaires et bidonvilles de la capitale, réformer et renforcer la police (avec l'appui des Nations Unies), réformer la justice, renforcer le fonctionnement démocratique des institutions (notamment les relations entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire) et réussir les élections locales (municipales) prévues pour décembre 2006. Sans de telles actions décisives destinées à restaurer un cadre favorable aux investissements, toute relance de la production agricole semble illusoire.

b) La situation macro-économique

6. La gestion macro-économique du gouvernement de transition a d'abord visé la maîtrise de l'inflation. Celle-ci a effectivement été ramenée entre 15 et 20% en rythme annuel, contre 40% l'année précédente, mais les efforts du gouvernement ont été rendus difficiles par la forte hausse du prix des carburants sur la période. Il faut également noter que l'inflation des produits alimentaires reste toujours supérieure de un ou deux points (en rythme annuel) à l'inflation générale, sans que les producteurs agricoles soient les premiers bénéficiaires de cette situation, qui trouve davantage son origine dans les difficultés et le coût du transport des marchandises. Globalement, cette inflation pénalise également les producteurs agricoles, qui sont pour la plupart acheteurs nets de produits alimentaires. Elle érode leur pouvoir d'achat et limite leur capacité d'investissement.

7. Le taux de change affiche une remarquable stabilité par rapport au dollar américain depuis 2004, la gourde s'échangeant autour de 38-40 unités pour un dollar (il sera probablement ramené à 38 pour l'exercice 2006). La rigueur budgétaire du gouvernement intérimaire, le concours croissant des transferts des migrants à la balance des paiements, ainsi qu'une politique monétaire restrictive ont permis cette stabilité du taux de change. Cependant, cette politique a probablement eu aussi des effets pervers, en limitant l'accès au crédit à la production (taux d'intérêts élevés) et en se traduisant par une surévaluation de la gourde par rapport au dollar américain et surtout par rapport au peso dominicain, surévaluation qui a contribué à rendre les importations en provenance de ce dernier pays moins chères et a de ce fait probablement eu un effet incitatif au détriment de la production nationale. La production agricole est particulièrement concernée par cette incitation aux importations, qui portent sur des produits maraîchers, des produits laitiers et des œufs. En l'absence de protection tarifaire, cette surévaluation de la gourde équivaut à une distorsion de marché et à une subvention négative à la production nationale.

8. Le gouvernement intérimaire a réussi à maîtriser les comptes du Trésor Public présentant même un léger excédent pour l'exercice 2004-2005, alors que le déficit public avait été très fortement creusé pendant les derniers mois du gouvernement précédent. Le gouvernement actuel devra néanmoins être vigilant s'il veut maintenir cette rigueur budgétaire dans la mesure où les pressions sont très fortes du côté des dépenses sociales alors que les appuis budgétaires requis prendront probablement du temps à être négociés et mis en œuvre. Sur le moyen et le long terme, l'enjeu pour le gouvernement en matière de budget est d'élargir l'assiette fiscale afin d'augmenter la pression fiscale, aujourd'hui inférieure à 10% du PIB, afin de dégager des ressources pour l'investissement public.

9. La situation de l'économie réelle est moins florissante, avec un taux de chômage supérieur à 30% de la population active, une croissance réelle annuelle souvent négative depuis plusieurs années (2001, 2002, 2004) et une stagnation des investissements. Le taux de pauvreté est supérieur à 75%. En milieu rural, si le taux de chômage est plus faible, le sous-emploi de la force de travail est considérable. La grande majorité des producteurs agricoles sont pluriactifs et l'agriculture ne représente qu'entre 50% et 60 % du revenu des ménages. L'incidence de la pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en ville.

10. Dans ce contexte, l'enjeu majeur pour l'administration actuelle sera de créer rapidement et massivement des emplois en milieu urbain afin de générer de revenus. Sur le moyen et le long terme, il s'agit de créer les conditions pour permettre une forte croissance des investissements, tant publics que privés, afin de développer les opportunités d'emploi, créer de la richesse et distribuer des revenus. Cette création d'emplois stables sur le long terme devrait d'ailleurs concerner en premier lieu les villes de province et le milieu rural, ceci dans une perspective de rééquilibrage de l'aménagement du territoire national. Il est à ce titre urgent de relancer l'agriculture pour stabiliser la main d'œuvre en milieu rural et freiner l'exode vers les villes où le processus d'urbanisation incontrôlée est devenu ingérable.

c) Le cadre de commerce et des marchés

11. Suite aux accords successifs signés avec les organisations internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Commission européenne) en 1987, 1994 et 1996, l'économie nationale est très ouverte sur l'extérieur. Les tarifs douaniers sont compris entre 0% et 15% pour la plupart des produits ; les produits agricoles sont particulièrement peu protégés des importations (riz : 5% ; maïs : 10%). Cette libéralisation du commerce extérieure, entamée en 1987 et mise en œuvre sans mesures spécifiques de compensation ou d'appui à la modernisation de l'agriculture, s'est traduite par une progression extrêmement forte des importations agricoles au détriment de la production nationale. Ainsi, plus de 75% de la consommation nationale de riz est importée en 2005 contre moins de 20% avant la libéralisation. Des filières jusqu'à présent relativement à l'abri de la concurrence du marché mondial sont aujourd'hui menacées (haricots, maïs moulu).

12. Cette position tarifaire moyenne, la plus basse de tout l'hémisphère, affaiblit considérablement le pouvoir de négociation commercial du pays, à l'heure où des accords commerciaux majeurs sont en négociation (CARICOM, ZLEA) ou vont bientôt l'être (APE avec l'Union européenne). L'intégration d'Haïti au marché commun de la Caricom, suite à la réintégration du pays dans cette communauté après l'élection présidentielle de 2006, va contraindre Haïti à augmenter certains tarifs douaniers pour adopter le Tarif Extérieur Commun de ce bloc régional. Cette renégociation des tarifs douaniers devra se faire en prenant en compte le fait que les principaux partenaires commerciaux d'Haïti, en particulier pour les produits agricoles, les USA et la République Dominicaine, ne sont pas membres de la Caricom.

d) Les principaux évènements climatiques

13. Le pays n'a pas connu de sécheresse importante depuis 2001, année pendant laquelle les départements du Nord-Ouest et du Nord-Est avaient particulièrement soufferts d'une diminution des précipitations, alors que l'agriculture dans ces deux régions est essentiellement pluviale avec des précipitations annuelles ne dépassant pas les 1 800 mm.

14. Par contre, l'année 2004 a été marquée par trois tragédies majeures à Mapou, Fonds Verrettes et Gonaïves, suite au passage sur Haïti de deux tempêtes tropicales (mai 2004 et Jeanne en septembre 2004). Ces tragédies ont mis en évidence la forte vulnérabilité environnementale du pays du fait d'un déboisement généralement très avancé sur un relief prononcé (Haïti est couverte à 80% de montagnes) : dès que les précipitations sont supérieures aux normales saisonnières, les rivières débordent, charrient des matériaux grossiers, provoquant inondations et éboulement de terrains. Le bilan de ces trois catastrophes est de plusieurs milliers de morts, des dégâts considérables en termes d'infrastructures (Gonaïves et Fonds Verrettes), ainsi que la perte de plusieurs milliers d'hectares de terres cultivées (Mapou et Fonds Verrettes).

15. Suite à ces évènements, le gouvernement a intensifié avec l'aide des bailleurs de fonds ses efforts d'amélioration du système de protection civile (alerte et premiers secours) et du système d'information sur la sécurité alimentaire (alerte précoce et suivi de la situation). La Direction de la Protection Civile (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales) et la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire) sont en charge de ces deux systèmes. La protection de l'environnement a également été placée au premier plan des priorités des investissements planifiés par l'actuel gouvernement, avec en particulier le renforcement institutionnel du Ministère de l'Environnement et la préparation d'un Programme National de Gestion des Bassins Versants supposés contribuer directement à la réduction de la vulnérabilité environnementale du pays.

e) Les changements majeurs au niveau du cadre institutionnel national

16. La situation actuelle du cadre institutionnel national se caractérise principalement par la faiblesse prononcée des institutions publiques, à de rares exceptions près (telle la Banque de la République d'Haïti – la banque centrale). Cette faiblesse concerne aussi bien les ressources humaines (relativement peu nombreuses par rapport à la population totale du pays, peu formées et peu motivées) que les ressources matérielles des principales administrations publiques.

17. La situation s'est tout de même nettement améliorée avec le succès des élections parlementaires et présidentielles de 2006, qui ont permis de remettre le pays sur les « rails constitutionnels » (remplacement du président provisoire nommé et du gouvernement de transition de consensus par un Président élu et un gouvernement ratifié par un Parlement élu). Le renforcement de l'administration publique est maintenant facilité du fait de la nature constitutionnelle des pouvoirs en place.

18. Si la décentralisation reste l'une des priorités affichées de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis l'adoption de la Constitution de la République d'Haïti (1987) qui en jette les bases, beaucoup reste à faire en matière institutionnelle. La plupart des collectivités territoriales prévues par la Constitution ne disposent pas du cadre juridico-légal leur donnant de réels moyens d'existence.

19. Une fois que les élections municipales de décembre 2006 auront eu lieu, le gouvernement devra procéder à la mise en place de toutes les structures prévues par la décentralisation (conseils municipaux, départementaux, interdépartementaux, Conseil Electoral Permanent) et compléter le cadre juridique existant.

II – CHANGEMENTS DANS LA LEGISLATION ET LES POLITIQUES POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE

a) Changements significatifs enregistrés dans le cadre légal

20. Les principaux décrets et lois adoptés ces six dernières années sont les suivantes :

- nouveau code des investissements en 2001, donnant lieu à des avantages fiscaux importants pour toute entreprise créée dans l'un des domaines prioritaires fixé par l'État, dont l'agriculture
- loi sur les coopératives d'épargne-crédit d'octobre 2002 visant à renforcer le contrôle de la Banque de la République d'Haïti sur les caisses populaires en vue de protéger les dépôts des épargnants
- décret portant organisation de l'administration centrale de l'État (juillet 2005)
- décret portant révision du statut général de la fonction publique (juillet 2005).

21. Toujours pendant le gouvernement de transition (2004-2006), les Ministères ont complété ce nouveau cadre légal de la fonction publique par la préparation de projets de lois organiques décrivant la structure et les fonctions principales des administrations publiques. Ces projets de lois ont été déposés devant le Parlement actuel et devraient bientôt faire l'objet d'un examen. Leur approbation permettra de donner une provision légale aux missions actuelles des ministères. Il a donc ainsi été procédé entre 2004 et 2006 à une révision globale du cadre légal et institutionnel de l'administration publique, dans le but de faciliter la réforme et le renforcement institutionnel de celle-ci.

22. D'autres projets de loi majeurs devraient compléter à l'avenir la modernisation du cadre légal de la vie économique et institutionnelle du pays. Tous auront une incidence considérable sur la vie économique en milieu rural. Parmi ceux qui ont déjà fait l'objet de travaux et réflexions préalables, on peut citer :

- la loi sur les associations, qui devrait permettre de leur octroyer une personnalité juridique
- la loi sur l'eau, qui devrait en particulier codifier les pratiques actuelles (parfois anciennes) de gestion de la ressource par des groupes d'usagers (eau potable ou eau d'irrigation)
- une loi sur la micro-finance non coopérative, qui devra faciliter l'expansion des systèmes de micro-crédit non basés sur l'épargne préalable, tel celui de la Gramen Bank
- le cadre légal de la décentralisation qu'il faudra compléter, en particulier avec une loi sur les compétences et les missions des communes.

23. Par ailleurs, une loi sur l'aménagement du territoire viendrait très utilement compléter les efforts actuels de protection de l'environnement et de renforcement des systèmes de gestion des risques et de prévention des désastres.

b) Changements dans les mesures commerciales

24. Aucune mesure spécifique n'a été prise ces dernières années en matière de commerce des produits, qu'il s'agisse du marché intérieur, des exportations ou des importations. Par contre, des enjeux majeurs attendent gouvernement actuel en matière de régulation du commerce :

- la révision des tarifs douaniers qui découlera de la renégociation en cours de l'accord d'adhésion au marché commun de la Caricom
- l'activation de la commission SPS¹ mise en place dans le cadre de l'application des accords de l'OMC ratifiés par Haïti (cadre légal, moyens de fonctionnement)
- la révision du code du café en vigueur, en vue d'en faire un réel outil de promotion des exportations de produits agricoles (pas seulement café).

c) Politiques de l'emploi et des salaires

25. Le salaire minimum officiel a été relevé de 36 à 75 gourdes par jour en 2001. Depuis, aucune mesure spécifique concernant l'emploi et les salaires n'a été prise.

26. La politique de l'emploi du gouvernement de transition s'est résumée à la promotion de projets à haute intensité de main d'œuvre financés par la coopération internationale et qui peuvent effectivement contribuer à distribuer rapidement des revenus en faveur des plus démunis, mais n'ont pas toujours l'action structurante que l'on pourrait en attendre. Dans le cadre du Cadre de Coopération Intérimaire, plusieurs dizaines de millions de dollars ont été dépensés dans de tels projets, principalement en milieu urbain.

27. Dans le court terme, le gouvernement actuel poursuit cette approche de l'emploi, avec la mise en œuvre de son plan d'apaisement social qui bénéficie d'un large soutien des bailleurs de fonds. Sur le moyen et le long terme, le gouvernement devrait privilégier, dans l'octroi des franchises fiscales prévues au titre du nouveau code des investissements, les projets fortement créateurs d'emplois. La maîtrise de l'inflation restant la priorité du gouvernement, il est peu probable que le salaire minimum légal soit revu à la hausse, même si le pouvoir d'achat a été progressivement réduit depuis 2001 par l'inflation.

d) Politiques de développement durable

28. Un Plan d'Action Environnemental a été adopté par le gouvernement à la fin des années quatre-vingt dix comme cadre global de sa politique de gestion de l'environnement.

¹ / Commission prévue dans le cadre des accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

29. L'une des mesures préconisées dans ce plan était le renforcement du cadre légal de l'environnement, ce qui a été fait en 2005 avec l'adoption en octobre d'un décret fixant le cadre institutionnel de la gestion de l'environnement. Ce décret précise notamment les prérogatives du Ministère de tutelle du secteur et leur articulation avec le rôle des collectivités territoriales.

30. Le pouvoir exécutif actuel devra faire en sorte que ce décret acquiert force de loi à travers son adoption par le Parlement. Il devra également s'assurer que les institutions censées intervenir dans la gestion et la régulation environnementale dispose des moyens requis à travers une dotation budgétaire conforme aux besoins. Un premier pas en ce sens a été franchi avec – pour la première fois – la budgétisation dans la loi de finances 2006 (en septembre 2006, pour l'exercice 2006-2007) de six directions départementales de l'environnement (sur les 10 prévues) et le début du processus de recrutement du personnel requis.

III – REFORMES INSTITUTIONNELLES DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DU MILIEU RURAL

a) Privatisations et redéfinition du rôle de l'État et des autres acteurs

31. Dans le cadre du programme d'ajustement structurel négocié en 1996 avec les principaux bailleurs de fonds du pays, le gouvernement s'était engagé à privatiser sous une forme ou une autre une dizaine d'entreprises publiques. Seulement deux l'ont été à date : la Minoterie d'Haïti (1998) et la Cimenterie Nationale en 2001, transformées en sociétés d'économie mixte dans lesquelles les capitaux privés sont majoritaires.

32. Depuis 2001, aucune privatisation nouvelle n'a été réalisée, malgré la réactivation du Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques par le gouvernement intérimaire. Les principales entreprises publiques pourvoyeuses de services stratégiques comme la Téléco (téléphonie), EDH (électricité), CAMEP (eau potable dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince), SNEP (eau potable en province), Autorité Portuaire Nationale (gestion des ports) et Autorité Aéroportuaire Nationale (gestion de l'aéroport) restent des entreprises d'état, déficitaires, foyers de corruption et enjeux de luttes politiques pour leur contrôle.

33. Le gouvernement actuel a laissé entendre qu'il allait reprendre le programme prévu de privatisation partielle des entreprises (ouverture au capital privé) afin que celles-ci soient en mesure d'offrir des services publics de qualité et contribuent ainsi au développement des investissements privés et à la croissance économique.

34. Un autre défi devrait être relevé par le gouvernement actuel : rendre réellement autonomes et fonctionnels un ensemble d'organismes disposant d'une autonomie juridique mais d'aucune autonomie réelle, tels que l'Office de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA), l'Institut National du Café d'Haïti (INCAH), la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA). Leur manque d'autonomie actuelle est la plupart du temps un frein à leur efficacité.

b) Décentralisation

35. Aucun progrès n'a été enregistré en termes institutionnels autour de la décentralisation depuis la loi sur les sections communales adoptée en 1996. Doter les collectivités territoriales prévues par la Constitution de 1987 de leurs moyens d'existence juridique (lois) et financière (budget) est aujourd'hui une priorité si l'on veut que la décentralisation contribue effectivement au développement économique national.

36. Il paraît en particulier fondamental de doter les collectivités locales d'un personnel technique de base afin qu'elles puissent offrir les services prévues à la population (gestion des ressources naturelles, régulation des marchés publics, ...). Ceci suppose qu'on décentralise effectivement l'accès à la ressource budgétaire.

c) Organisation de la commercialisation des produits

37. Le Ministère de l'Agriculture s'est retiré en juin 2004 de la commercialisation des engrais chimiques. La gestion d'un don annuel en nature du gouvernement japonais depuis 1996, octroyé dans le cadre du programme KR2 avait progressivement conduit le Ministère à assumer le monopole de l'importation et de la distribution des engrais dans le pays. Cette situation s'était traduite par une forte instabilité du marché intérieur des engrais, avec des périodes de pénurie, de forte hausse des prix et de développement de la spéculation.

38. Ce retrait du Ministère de l'Agriculture s'est réalisé dans un contexte de hausse des prix des engrais sur le marché mondial (hausse du cours du pétrole, demande chinoise croissante) ; la suspension du programme de subvention s'est ainsi traduite par un quasi doublement des prix du sac d'engrais payé par l'agriculteur, sans que le secteur privé (importateurs, distributeurs) puisse être accusé de surprofit spéculatif. Il revient ainsi à l'actuelle administration de réfléchir à la mise en œuvre d'un mécanisme de facilitation de l'accès des petits producteurs aux engrais chimiques, levier déterminant de l'intensification agricole, qui perturbe le moins possible le marché et le jeu des acteurs privés.

39. Le Bureau du Premier Ministre a déposé au Parlement en octobre 2006 un projet de loi visant à institutionnaliser (en tant qu'organisme autonome de l'État) le bureau de monétisation de l'aide alimentaire notamment chargé de la gestion des dons en nature du gouvernement américain octroyés à travers le mécanisme du PL 480. Ce bureau monétise aujourd'hui des dons issus de plusieurs agences de coopération (Japon, Argentine, France, Etats-Unis). Son institutionnalisation vise à renforcer son autonomie de gestion. Les parlementaires débattent aujourd'hui du rattachement institutionnel de l'organisme (le Ministère des Finances ou le Ministère de la Planification).

d) Organisation de l'offre en services financiers et assurances

40. Le Ministère de l'Agriculture a mis sur pied en juillet 2006 une commission interne chargée d'élaborer des propositions de restructuration et de relance du Bureau de Crédit Agricole (BCA), service du Ministère autrefois en charge de la gestion d'un portefeuille de crédit public aux producteurs agricoles.

41. Le manque d'accès des producteurs ruraux à des services financiers constitue aujourd'hui un facteur limitant majeur de la croissance du secteur. Le développement de la micro-finance n'a pas jusqu'à maintenant réussi à compenser en termes de clientèle et de portefeuille le retrait du BCA et la réticence forte des banques commerciales à financer l'agriculture et l'agro-industrie, jugées trop risquées et moins rémunératrices que d'autres opportunités d'investissement financier. Mis à part quelques rares expériences notoires, le micro-crédit s'adresse en effet en priorité aujourd'hui au milieu urbain et au petit commerce. Il y a là un champ majeur à développer pour garantir des conditions propices à l'investissement privé en faveur du monde rural.

42. Il en est de même pour la question des assurances. Il n'existe aujourd'hui aucun système formel d'assurance en milieu rural, que ce soit pour assurer la santé des individus ou se prémunir contre les effets négatifs de mauvaises récoltes ou d'épizooties. Il est important, pour permettre le développement de l'investissement privé en milieu rural, de réfléchir sur la question et de tester des systèmes capables d'offrir sur une base durable de tels services, y compris aux plus pauvres.

e) Organisation des services de recherche et de transfert de technologie

43. La relance des services de recherche et transfert de technologie, complètement négligés depuis une quinzaine d'années, a été programmée dans le cadre du CCI mis en œuvre par le gouvernement de transition. La stratégie retenue est celle d'une relance à partir d'un nombre restreint de centres délocalisés de recherche-développement (fermes agricoles, centres de formation, écoles techniques), bien implantées et de longue date en milieu rural, et sur quelques filières stratégiques présentant un potentiel intéressant de croissance.

44. Des premiers pas ont été d'ores et déjà réalisés en ce sens avec la formulation d'un programme d'appui au développement économique des filières rurales, financé par un prêt de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), et qui prévoit la relance de 4 centres de recherche appliquée de ce type. Par ailleurs, la Coopération Française et l'Union européenne apportent leur appui à d'autres centres délocalisés, dans le cadre de la même stratégie de restructuration du système national de recherche et vulgarisation agricole à partir de la mise en réseau de centres d'excellence. Ce point sera développé dans le chapitre VI ci-dessous.

f) Gestion du foncier

45. Aucune intervention majeure n'a été réalisée en matière de gestion du foncier depuis l'enlisement de la tentative de réforme agraire dans la Vallée de l'Artibonite entre 1996 et 1999. D'abord conçue comme un moyen de résoudre durablement des conflits fonciers anciens dans cette vallée, cette réforme agraire n'aura pas eu les effets escomptés en termes de relance de la production nationale et de dynamisation des économies locales. Sur plusieurs quartiers d'irrigation de la Vallée de l'Artibonite, on observe d'ailleurs depuis le départ du Président Aristide pour l'exil des mouvements de contre-réforme, les anciens exploitants des parcelles réformées venant déloger les bénéficiaires de la redistribution foncière organisée entre 1996 et 1999.

46. La tendance majeure en matière de foncier reste le renforcement de l'insécurité foncière sur la majeure partie du territoire national, notamment dans les zones périurbaines où se développe un marché foncier spéculatif en dehors de toute régulation institutionnelle.

47. Bien que moins marquée, une telle tendance s'observe néanmoins dans certaines localités rurales du fait des mouvements migratoires croissants de la population. Il n'est en effet pas rare de voir un migrant ancien ayant « réussi » à l'étranger souhaiter acquérir ou récupérer une partie du patrimoine foncier de sa famille pour y bâtir une résidence et préparer ainsi un futur retour au pays. De tels mouvements activent le marché foncier et compliquent souvent l'application des règles de gestion informelles du foncier par les notables locaux. Ils peuvent parfois déboucher sur des conflits.

48. Aider le monde rural à mieux gérer et prévenir les conflits fonciers potentiels en renforcer les institutions locales (informelles) de gestion constitue ainsi un enjeu majeur à l'avenir pour l'État haïtien, de même que l'établissement d'un schéma d'occupation du sol, au moins dans les régions périurbaines dans un premier temps, et la mise sur pied des institutions requises pour garantir son application.

IV – COMMERCE D’ALIMENTS AGRICOLES ET DEVELOPPEMENT DE L’AGRIBUSINESS

a) Changements les plus significatifs observés

49. La réintégration pleine et entière d’Haïti dans le CARICOM et la renégociation en cours des accords commerciaux correspondants représente le principal changement pouvant avoir des conséquences sur l’agribusiness national. En effet, des opportunités existent à l’exportation vers des pays comme les Bahamas ou les Iles Turks and Caicos. Si des flux de produits agricoles existent déjà vers ces pays, ils pourraient être renforcés par une harmonisation du commerce avec Haïti dans le cadre du marché commun caribéen.

50. L’accroissement des échanges agricoles avec la République Dominicaine depuis une quinzaine d’années représente également un changement profond et durable, offrant des perspectives de marché stables à l’agribusiness national dans le pays voisin pour des produits comme le café, certains fruits (avocats, mangues, tamarinier, ...) et du bétail sur pied (chèvres, volailles, ...). Des circuits d’exportation vers la République voisine impliquant des exportateurs haïtiens traditionnels ou des coopératives de producteurs de café commencent d’ailleurs à se mettre en place.

b) Les problèmes actuels de l’agribusiness national

51. Cependant, l’agri-business national reste confronté à des contraintes majeures qui limitent sa compétitivité, tant sur le marché intérieur (par rapport aux importations) qu’à l’exportation. Le déficit en infrastructures publiques (transport, énergie) et privées (stockage et mise en marché) renchérisse les coûts de transaction. La progression de l’insécurité ces dernières années, y compris en milieu rural, constitue également un facteur limitant de la fluidité des marchés entre la ville et le monde rural.

52. L’absence de services de base en milieu rural (santé, éducation) est une contrainte à l’installation permanente d’investisseurs du secteur formel à proximité des lieux de production, ce qui contribue également à alourdir les coûts de production des biens (emploi d’un gérant, recours à des intermédiaires pour assurer le transport et / ou la transformation des produits agricoles).

53. La rareté du financement disponible pour des investissements en milieu rural, les banques commerciales privilégiant d’autres activités plus rémunératrices et moins risquées telles que les transferts monétaires, le marché des changes ou celui des bons de la BRH, constitue probablement le frein majeur au développement de l’agribusiness national.

c) Des expériences porteuses

54. Malgré toutes ces difficultés, un certain nombre d'initiatives porteuses d'espoir pour le développement de l'agribusiness méritent d'être soulignées. Elles se basent toutes sur une mise en réseau de producteurs agricoles et sur le renforcement de leurs liens de marché avec le secteur privé traditionnel sur des marchés niches ciblés, que ce soit pour l'exportation de café de qualité (avec le label Haitian Bleu® mis en place avec l'appui de l'IICA au cours des années quatre vingt dix ou pour la vente de produits laitiers transformés (yaourt, lait stérilisé) ou de fruits (grenadines, mandarines) sur le marché intérieur.

55. Les exportateurs traditionnels de mangues ont pu consolider leur activité malgré une concurrence accrue sur le marché nord-américain, en améliorant la qualité de leurs approvisionnements. Des perspectives d'exportation d'avocats semblent également prometteuses sur ce segment de l'agribusiness.

56. Enfin, de nombreuses petites unités de transformation de fruits ont vu le jour ces dernières années et se sont professionnalisées, offrant des produits capables de répondre à un minimum de normes de qualité et de régularité.

d) Les principaux défis à relever

57. Le premier défi à relever pour assurer le développement de l'agribusiness est probablement celui du financement des investissements et des activités (trésorerie) des entreprises, celui-ci étant aujourd'hui perçu comme une contrainte majeure (taux d'intérêt réels élevés, offre restreinte). Il faudra pour cela peut-être aller jusqu'à la création d'une institution spécialisée dans le financement de l'agriculture, tant le système financier traditionnel est réticent à investir dans ce créneau. Il faudra également mobiliser les ressources financières requises pour assurer la création et le développement des entreprises du secteur qui sauront se placer sur un créneau compétitif.

58. Le succès récent de quelques expériences basées sur la mise en réseau de producteurs et le renforcement de leurs liens de marché avec le secteur privé formel montre la pertinence d'une telle stratégie qui pourrait être étendue à d'autres produits (légumes, tubercules, produits de l'élevage). Il s'agira de capitaliser sur ces premiers succès afin d'en tirer les leçons apprises et créer les conditions favorables à leur réplique.

59. Le développement croissant des exportations agricoles vers la République Dominicaine voisine montre qu'il existe là bas un gisement de croissance pour l'agriculture nationale. Il s'agit d'exploiter ce gisement au mieux en créant les services dont ont besoin les agents économiques haïtiens (du secteur informel) pour mieux exporter, sans pour autant entraver leurs efforts ou les pénaliser à travers le prélèvement d'une taxe quelconque à l'exportation. La mise sur pied dans les zones frontalières d'une administration capable d'aider les agents économiques transfrontaliers plutôt que de les parasiter constitue un défi que devrait relever l'État haïtien dans le cadre de ses efforts de promotion de l'agribusiness national.

60. Enfin, un défi majeur pour les autorités du secteur vis à vis du développement de l'agribusiness consistera à réorganiser et moderniser les marchés de gros de la capitale, en particulier celui de la Croix-des-Bossales, le principal d'entre eux, dont le déplacement vers le nord de la capitale, à la Croix-des-Bouquets, devrait être sérieusement étudié. Cette ville de la périphérie proche de Port-au-Prince est en effet au carrefour de trois axes de commercialisation majeurs : le nord du pays, le plateau central et la République Dominicaine, toute proche.

e) Actions entreprises par l'IICA à partir des priorités nationales

61. Conformément au cadre stratégique 2006-2010 de son agenda national de coopération technique, le bureau de l'IICA en Haïti appuie le secteur public pour améliorer ses capacités dans la planification et l'exécution de politiques qui créent les conditions favorables au développement d'entreprises agricoles compétitives. En effet, l'IICA considère que l'agribusiness en général et les entreprises rurales ont une incidence marquée sur la création de la prospérité, l'emploi et la croissance économique. Dans le même temps, un appui est également apporté au secteur privé pour l'incorporation d'innovations technologiques, les principes de saine gestion, l'utilisation des systèmes d'information ainsi que le développement d'enchaînements avec d'autres secteurs de l'économie tels le tourisme et l'environnement.

61. De manière spécifique, l'action du Bureau dans le domaine de l'agribusiness portera notamment sur les aspects suivants :

- appui au secteur public pour la participation régulière d'Haïti aux rencontres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et organisation de séminaires de formation et d'ateliers sur les négociations commerciales au profit de cadres des secteurs public et privé ;
- réactivation du comité national de Caribbean Agri Business Association (CABA) et appui au fonctionnement régulier de ce comité ;
- appui à la structuration et à la formalisation du Groupe d'Intérêt Economique pour le Développement de l'Agriculture en Haïti (GIEDAH) ;
- facilitation de rapports d'entreprises privées haïtiennes avec le programme de l'IICA basé à Miami ;
- promotion d'investissements conjoints entre entrepreneurs haïtiens et dominicains ;
- amplification des opérations de crédit, principalement aux femmes rurales ;
- promotion de niches de marché, en particulier l'agro-industrie rurale, l'agriculture organique et l'agrotourisme ;
- modernisation des systèmes de commercialisation locale en vue d'une augmentation des capacités d'accès d'Haïti aux marchés internationaux
- promotion de l'agro-industrie rurale ;
- renforcement des capacités dans le secteur rural.

V – PROTECTION SANITAIRE ET INNOCUITE DES ALIMENTS

a) Évolution de la situation

62. La situation zoo et phytosanitaire nationale s'est fragilisée ces dernières années avec l'apparition de nouvelles pestes atteignant un seuil de nuisance économique certain, telles que la cochenille rose de l'hibiscus (fruitiers) et la cercosporiose noire (banane plantain). Les principales régions de plaine productrices de banane plantain sont aujourd'hui affectées par la cercosporiose, tandis que la cochenille rose est présente sur la plus grande partie du territoire national.

63. Des pestes déjà présentes sur le territoire ont continué de progresser, du fait du manque de systématisation des efforts de contrôle, qu'il s'agisse des campagnes de vaccination (tributaires des ressources budgétaires allouées par des projets de coopération) ou des actions de détection précoce et d'intervention pour maîtriser leur développement. On peut citer parmi celles ci :

- le scolyte du café, dont la pression est maintenue, selon les régions, entre 5% et 20% des cerises, ce qui a malgré tout un impact certain sur la production du café de qualité et sur les coûts de production
- la peste porcine classique, dont l'incidence va dépendre de la couverture atteinte par le programme national de vaccination, aujourd'hui financé par USAID et l'Union Européenne dans le cadre d'un projet binational avec la République Dominicaine
- le charbon bactérien (anthrax).

64. En l'absence d'enquêtes épidémiologiques régulières, il est difficile d'évaluer l'incidence exacte des épizooties, mais les informations que le réseau des agents vétérinaires associés aux Groupements Santé Bêtes (le dispositif d'épidémiosurveillance mis en place par le Ministère de l'Agriculture) montrent que celle-ci n'est pas négligeable.

65. Enfin, il convient de signaler certaines menaces qui planent sur la sécurité sanitaire du pays et pourraient entraver ses efforts de développement et de diversification des exportations agricoles. Ces menaces sont d'autant plus fortes que le système de quarantaine n'est guère fonctionnel et que le réseau d'épidémiosurveillance reste à consolider. Il s'agit notamment de la mouche méditerranéenne des fruits, et bien entendu, de la grippe aviaire en matière de santé animale.

b) Changements institutionnels et perspectives

66. Parmi les changements institutionnels observés en matière de protection sanitaire, il est à noter la création de la Commission SPS prévue dans le cadre des accords signés par Haïti sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Cette commission mixte associant des représentants du secteur public (agriculture, commerce, santé) et du secteur privé n'est malheureusement pas fonctionnelle aujourd'hui. Il est néanmoins prévu de la doter d'un minimum de moyen (secrétariat technique, local, bureautique) dans le cadre d'un programme d'appui au développement économique des filières rurales financé par un prêt de la BID et qui sera mis en œuvre à partir de 2007 par le Ministère de l'Agriculture.

67. Ce même programme prévoit également de renforcer les services de quarantaine des ports et aéroports du pays, de consolider le système d'épidémiologie-surveillance mis en place dans le cadre de la lutte contre la Peste Porcine Classique², de l'étendre progressivement à une surveillance des pathologies végétales, de doter le Laboratoire Vétérinaire et de Contrôle de Qualité de Tamarinier des équipements requis pour pouvoir réaliser toutes les analyses physico-chimiques requises pour le contrôle de qualité des aliments, et d'apporter une contribution financière à la réalisation des campagnes de vaccination contre la Peste Porcine Classique et la maladie du Charbon (Anthrax). Cette composante sanitaire du programme permettra à terme de renforcer la Direction de la Santé Animale et la Direction de la Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture.

68. Par ailleurs, il est prévu dans ce même programme de renforcer l'autonomie du Laboratoire Vétérinaire, en le dotant notamment d'un conseil d'appui mixte public-privé chargé d'en fixer les orientations pluriannuelles, d'approuver le budget du Laboratoire et de suivre l'exécution des plans de travail annuel de l'institution. Cette autonomisation progressive du laboratoire de Tamarinier a pour finalité d'inciter à une amélioration de ses performances.

c) Les principaux défis à relever

69. Les principaux défis à relever par le pays en matière sanitaire concernent tous la mise en place de systèmes et de normes qui permettront de gérer les risques et menaces dont l'incidence s'accroît avec le renforcement de l'intégration commerciale et l'augmentation des échanges (de personnes et de marchandises).

70. En premier lieu, Haïti devra rapidement actualiser et dynamiser l'accord phytozoosanitaire signé en 1996 avec la République Dominicaine, car toute stratégie de lutte ou de contrôle contre les pestes qui n'aurait pas pour cadre l'ensemble de l'île mais l'un ou l'autre des deux pays serait vouée à l'échec. En effet, agents pathogènes, vecteurs et hôtes ne connaissent pas de frontière et ignorent les quelques postes de contrôle existants. Il est par contre beaucoup plus facile de contrôler les points d'entrée sur l'île toute

² / Ce système est basé sur un réseau d'agents de santé animal, volontaires, formés pour détecter les principales épizooties et en informer les services concernés du Ministère.

entière, qui sont relativement peu nombreux (aéroports et ports). Il s'agit donc de mettre en œuvre une stratégie concertée et des actions coordonnées étroitement entre les deux pays, faute de quoi les efforts consentis d'un côté de la frontière seront voués à l'échec par les négligences ou les insuffisances enregistrées de l'autre côté. Il y a là matière pour une coopération fructueuse entre les deux pays, coopération déjà entamée dans le cadre des programmes en cours de lutte contre la peste porcine classique, et dont la prochaine étape serait l'éradication de la maladie.

71. Le deuxième défi majeur concerne le respect des accords signés par Haïti dans le cadre de l'OMC et la mise en place d'une commission SPS fonctionnelle. Créée sur le papier, cette commission n'a pour l'instant pas commencé à fonctionner réellement et Haïti risque de se trouver dans une impasse si un pays partenaire commercial demandait la suspension des exportations de tel ou tel produit agricole en provenance d'Haïti, ou si au contraire Haïti souhaitait suspendre ses importations d'un produit et d'un pays donnés sans risquer d'être accusé de protectionnisme déguisé. Compte tenu des faiblesses structurelles de l'administration publique haïtienne et du manque d'expérience de collaboration administrative entre les secteurs privés et publics, la mise en place effective de cette commission exigera des efforts spécifiques à ne pas négliger.

73. Un autre défi concerne la nécessité de rendre davantage transparents les échanges sur le marché intérieur en termes de qualité sanitaire. Il est important d'informer les consommateurs sur les risques potentiels que représente la consommation de produits congelés dans un pays où la chaîne du froid est extrêmement déficiente. Il est important également de pouvoir déceler au plus vite les risques d'intoxication majeurs liés à la consommation dans les restaurants de rue qui se sont multipliés dans l'aire métropolitaine depuis une dizaine d'années en raison de la crise économique et de l'appauvrissement des foyers. La Direction de l'Hygiène du Ministère de la Santé Publique et de la Population, particulièrement faible, est l'administration concernée par ce défi.

74. En ce qui concerne le marché extérieur, si Haïti veut pouvoir bénéficier de ses quelques avantages comparatifs à l'exportation, il faudra rapidement mettre en place un système de certification reconnu internationalement, pouvant par exemple labelliser « organique » la production de fruits issus des exploitations paysannes, ou encore attester que les fruits de mer (langoustes en particulier) pêchés ne sont pas contaminés et peuvent donc être exportés congelés vers l'Europe. Des efforts importants ont d'ores et déjà été consentis en termes d'équipements de laboratoires (Tamarinier, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire) ; il reste à compléter la formation des ressources humaines capables de procéder à toutes les analyses requises et surtout à mettre en place le système de certification (ensemble des normes et procédures) correspondant.

d) Implications pour l'IICA

75. Pour appuyer Haïti dans ses efforts pour faire face à ces multiples défis, le Bureau de l'IICA en Haïti, conformément aux priorités de son plan stratégique 2006-2010, travaille à améliorer les capacités des acteurs tant publics que privés en matière de santé animale, de santé végétale et d'innocuité des aliments pour qu'ils puissent affronter avec succès la compétition au niveau des marchés nationaux et internationaux tout en protégeant la santé des consommateurs, dans le respect des accords de l'OMC et d'autres accords commerciaux.

76. Plus spécifiquement, dans ce cadre, le Bureau apportera en particulier son assistance technique dans les aspects suivants :

- contribution au suivi de l'accord phyto-zoosanitaire entre Haïti et la République Dominicaine, dynamisation du comité bi-national et soutien logistique pour le fonctionnement de ce comité ;
- appui logistique et technique au comité national sur les mesures phytosanitaires et sanitaires (Comité SPS) ;
- appui au renforcement du système national de protection sanitaire agricole à travers l'établissement de réseaux pour faciliter le contrôle et la surveillance épidémiologique de certaines maladies et pestes au niveau du secteur agricole ;
- renforcement des structures de lutte et de protection contre les fléaux de l'agriculture (sigatoka noire du bananier, scolyte du caféier) et de l'élevage (PPC chez les porcs, maladie du New Castle et grippe aviaire chez la volaille) ;
- contribution à la mise en application de dispositions tendant au respect des normes au contrôle de qualité.

VI – INNOVATION, SCIENCE ET TECHNOLOGIE AGRICOLE

a) Évolution de la situation

77. Le système de recherche agronomique et de vulgarisation agricole qui lui était associé est tombé en ruines dès le début des années quatre-vingt dix, avec l'approfondissement de la crise socio-politique et le coup d'État de 1991. Mis à part quelques rares institutions et ONG spécialisées (Coopération de Taïwan dans la vallée de l'Artibonite sur le riz, Veterimed pour l'élevage, ORE pour la sélection de matériel génétique végétal – principalement fruits), aucune institution n'est en mesure aujourd'hui de produire des connaissances techniques en réponse aux contraintes des producteurs agricoles et de les diffuser. Cette situation qui dure depuis une quinzaine d'année s'est notamment traduite par une érosion certaine du capital génétique utilisé par les agriculteurs (céréales, maraîchage, porcs, ...). La relance d'un service minimum d'appui technologique aux producteurs est une condition nécessaire au redressement de la compétitivité de l'agriculture nationale.

b) Expériences réussies

78. Dans ce cadre global peu réjouissant, il convient cela dit de signaler des expériences réussies et des perspectives qui devraient permettre de changer cette situation. La plus ancienne concerne la diffusion relativement massive, à travers des programmes subventionnés de formation de greffeurs, de variétés améliorées d'espèces fruitières (manguiers, avocatiers, mandariniers, ananas, ...). Si cette diffusion ne concerne pas encore tout le territoire national (elle est davantage concentrée dans le sud, le sud-est, la Grand'Anse et le plateau central) elle a aujourd'hui un impact quantitatif certain sur l'approvisionnement en mangues (variété francisque aujourd'hui largement disponible pour le marché intérieur et l'exportation) et en mandarines en particulier.

79. On peut également citer pour son ancienneté la réussite de la relance d'une filière de cafés haïtiens de qualité avec la création de la marque Haitian Bleu® vendue aux USA, en Europe et au Japon par un réseau d'associations de producteurs de café. L'IICA a été étroitement associé à ce succès dès l'origine de la démarche.

80. La mise au point par Veterimed d'un modèle de petites laiteries adaptées aux conditions du monde rural haïtien pour la production de produits de qualité (yaourts, laits aromatisés) est une autre expérience réussie, primée en 2006 au niveau international par la CEPAL. Ces mini-laiteries qui fonctionnent sans source d'énergie traitent entre 50 et 150 gallons de lait par jour et s'insèrent dans une chaîne de commercialisation directe avec les supermarchés des zones urbaines dans laquelle l'ONG Veterimed joue le rôle d'agent de certification (label sanitaire et de qualité) et de facilitateur.

81. Dans le domaine de la pêche, les initiatives d'immersion de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) et la mise sur pied progressive, avec les entreprises concernées du secteur privé, d'une nouvelle filière de commercialisation des poissons hauturiers peuvent également être considérées comme des succès ayant un impact direct et important sur le revenu des petits pêcheurs côtiers, qui représentent l'immense majorité des pêcheurs haïtiens et sont particulièrement pauvres.

82. Enfin, il convient de signaler une initiative qui a des effets indirects intéressants sur le secteur agricole : le développement réussi d'une compétence nationale forte en matière de cartographie, de systèmes d'informations et de valorisation de l'imagerie satellitaire, avec la création d'une unité spécialisée à la fin des années quatre-vingt dix (UTSIG) et la formation d'un grand nombre de cadres à ces techniques numériques.

c) Changements institutionnels et perspectives

83. Depuis la fin des années quatre-vingt dix, Haïti s'est progressivement réinsérée dans les réseaux internationaux de recherche agronomique, en grande partie grâce aux efforts de du bureau de l'IICA. Des coopérations ciblées ont été mises en œuvre avec le CIRAD (France) et l'INIBAB sur l'amélioration de la productivité des plantations de bananes plantains et la lutte contre la cercosporiose noire. Des contacts ont été rétablis avec le CIAT, qui dispose maintenant d'un représentant basé à Port-au-Prince.

84. La transformation récente (septembre 2006) de l'UTSIG, simple bureau du Ministère de la Planification, en Centre National de Géographie et Imagerie Satellitaire (CNGIS) disposant de l'autonomie juridique et budgétaire (au moins sur le papier) est un pas important vers la consolidation des acquis de cette institution en matière de télédétection et systèmes d'information géographiques.

85. En ce qui concerne les perspectives, il convient de signaler que dans le cadre du programme d'appui au développement économique des filières rurales financé par un prêt de la BID, le Ministère de l'agriculture prévoit de remettre en place le système de recherche et de transfert de technologie, à partir de la mise en réseau de centres de recherche appliquée bien ancrés sur le terrain et disposant d'une certaine autonomie administrative et financière. Ce système de recherche sera connecté avec les principales institutions internationales chargées de la recherche agronomique (CIAT, CIMMYT, ...).

d) Les principaux défis à relever

86. Vue la situation déplorable de laquelle on part, les défis à relever en matière de génération et transfert de technologies sont immenses. Les spécificités de l'agriculture paysanne haïtienne (faible degré de spécialisation, fortes contraintes économiques à l'intensification chez des paysans très majoritairement pauvres ou extrêmement pauvres) font de la mise en place d'un système pertinent de recherche et de transfert de technologie un véritable défi en soi.

87. Il s'agit en effet de mettre au point des paquets technologiques adaptés à la diversité et à la complexité des systèmes de production haïtiens (cultures associées, rotations longues) ainsi qu'à la multiplicité des contraintes des paysans. La relance de la recherche appliquée à partir d'unités légères décentralisées, très proches des réalités concrètes du terrain (les écoles moyennes, fermes de recherche et centres de formation du Ministère de l'Agriculture) apparaît comme le meilleur moyen d'y parvenir. Tout système centralisé serait voué à l'échec (lourdeur administrative, efficacité et efficacité limitées).

88. Mais le défi majeur consistera probablement à imaginer un système de financement pérenne pour un tel système de recherche, dans le but de rompre la dépendance passée avec les financements externes octroyés dans le cadre de projet à la durée de vie trop limitée, en tout cas généralement insuffisante par rapport à la perspective temporelle de la recherche agronomique et du transfert de technologie.

e) **Implications pour l'IICA**

89. Conformément aux orientations priorisées dans son plan stratégique 2006-2010, le Bureau de l'IICA en Haïti développera des actions propres à moderniser les contextes de politique technologique et institutionnelle. Des actions de coopération technique seront également mises en oeuvre de manière à améliorer les processus de génération de technologies, à moderniser les services d'assistance technique et d'extension rurale et de développer des opportunités pour l'innovation technologique et institutionnelle.

90. Concrètement, les actions porteront prioritairement sur les points suivants :

- appui au renforcement du système national de recherche ;
- facilitation d'échanges d'informations et d'expériences avec d'autres pays et diffusion des résultats auprès des partenaires ;
- assistance technique pour la promotion de la biotechnologie, la bioénergie, les technologies d'information et de communication ;
- conduite d'études qui démontrent la contribution réelle de l'agriculture et de la vie rurale au développement ;
- appui aux autorités compétentes dans la mise en oeuvre du Plan Agro-2003-2015 et contribution à l'inventaire de la situation de l'agriculture et de la Vie Rurale d'Amérique ;
- contribution au développement du capital humain et accompagnement des universités étrangères pour la sélection de boursiers haïtiens.

VII – DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE

a) Les principaux problèmes

91. Haïti fait face depuis plusieurs décennies aux effets négatifs d'une déforestation accélérée de ses montagnes par des producteurs agricoles n'ayant pas les capacités d'investissement requises pour mettre en œuvre une agriculture conservatrice. L'érosion des sols est de ce fait très prononcée ; les rivières se tarissent, devenant des ravines où l'eau s'écoule uniquement lors des pluies, charriant de grandes quantités de matériaux solides. Les dégâts en aval sont alors considérables : ensablement des infrastructures d'irrigation, destruction de parcelles sur les berges des cours d'eau, éboulements et destructions diverses lors des plus fortes pluies. Une telle situation débouche sur des catastrophes graves lorsque les pluies durent au-delà de quelques heures, à l'occasion du passage de dépressions, tempêtes ou cyclones tropicaux, comme cela a été le cas en 2004 à deux reprises. Les morts se comptent alors par milliers et les dégâts matériels se chiffrent en millions de dollars.

92. La vulnérabilité environnementale du pays est aggravée par le caractère anarchique de l'urbanisation. Celle-ci est alimentée par un courant d'exode rural qui s'est accentué depuis la libéralisation de l'économie au milieu des années quatre-vingt ; les quartiers populaires et les bidonvilles fleurissent dans les principales agglomérations du pays, sans que soit respectée la moindre règle en matière d'occupation de l'espace. Ce sont par conséquent dans ces quartiers pauvres que l'on compte toujours le plus grand nombre de victimes lors du passage d'événements climatiques sortant de la normale.

93. Une autre conséquence du non renouvellement du capital environnemental national est la diminution des ressources en eau facilement utilisables, que ce soit pour l'irrigation, avec la diminution du débit des grandes rivières comme celle du fleuve Artibonite en aval du barrage de Péligre, ou pour la consommation urbaine, avec la baisse du niveau de la nappe phréatique alimentant une bonne partie de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, sa pollution (organique) croissante et l'assèchement de sources proches.

94. Cette situation préoccupante est aggravée par la faiblesse des institutions censées participer à la gestion des ressources naturelles, depuis le niveau national (ministères concernés) jusqu'au niveau local (collectivités territoriales au mandat peu clair, organisations d'usagers ou de producteurs restant fragiles).

95. Enfin, la pauvreté étant la cause principale d'une gestion non durable de l'environnement par les agriculteurs, il convient de mettre la lutte contre la pauvreté au centre des préoccupations si l'on veut freiner puis inverser le mouvement de dégradation et d'épuisement des ressources observé depuis plusieurs décennies.

b) Changements institutionnels dans le domaine du développement durable

96. Dans ce contexte difficile, trois changements institutionnels majeurs méritent d'être signalés. Le Ministère de l'Environnement se consolide progressivement. Créé en 1994, il ne dispose toujours pas de Loi Organique ; mais le décret sur l'environnement adopté en 2005 éclaire son mandat en matière de gestion du capital environnemental, définit ses attributions et précise les articulations nécessaires avec les autres institutions concernées, tant au niveau local qu'au niveau national.

97. Par ailleurs, les efforts initiés depuis une dizaine d'années pour rapprocher les deux pays voisins (Haïti et la République Dominicaine) vers une gestion concertée des ressources naturelle de l'île semble commencer à porter leurs fruits. Plusieurs projets transfrontaliers ou binationaux sont en cours d'exécution. Une zone transfrontalière couvrant le sud-est d'Haïti a été déclarée corridor biologique d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et le développement de l'écotourisme. Cette approche binationale de la question environnementale devrait être encouragée et reprises dans le cadre d'autres initiatives à venir (Banque Mondiale par exemple).

98. Enfin, en matière institutionnelle il convient de signaler la création récente (2005) d'une Chambre d'Agriculture Biologique visant à rapprocher et faciliter les synergies entre l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles nationales à travers les pratiques agricoles. Cette Chambre d'Agriculture Biologique travaille notamment sur la mise au point de systèmes de certification « organique » de produits issus de l'agriculture traditionnelle.

c) Expériences réussies et leçons tirées de la coopération internationale

99. Parmi les expériences récentes réussies ou encourageantes, il convient de mentionner les programmes d'appui au développement local mis en œuvre dans plusieurs régions d'Haïti depuis cinq ou six ans, en particulier ceux de Marmelade (FAO et FACN), de Nippes et du bassin versant de l'Artibonite (Oxfam Québec). Ces programmes appuient les collectivités territoriales et les organisations de la société civile concernées dans la formulation de plans de développement locaux qui prennent en compte largement la question de la conservation des ressources naturelles, vitale pour la majorité des acteurs économiques du monde rural. Ils financent aussi des initiatives visant à la protection de l'environnement ou incitant à une agriculture plus durable à partir de techniques adaptées.

100. De manière plus spécifique, on mentionnera également la diffusion récente et massive du bambou comme plante protectrice des ravines, à croissance rapide et à fort intérêt économique, à partir des résultats enregistrés justement dans le programme de développement local de Marmelade.

101. Les premiers essais de certification organique pour l'exportation de café et de mangues se sont révélés plutôt concluant, mais leur coût élevé (absence de certification locale et du recours forcé à des opérateurs externes) diminue la compétitivité des produits haïtiens et réduit l'intérêt porté par les agriculteurs à ces filières.

d) Perspectives et principaux défis à relever

102. Le défi majeur à relever dans les prochaines années en matière de développement durable sera de mettre en œuvre une protection effective des principaux châteaux d'eau du pays, sans quoi l'approvisionnement des villes et de l'agriculture pourrait devenir rapidement critique. Ceci passe par la reprise en main des trois parcs nationaux existant et la délimitation d'une zone de mise en défens réelle, et par la généralisation de la préparation et de l'exécution de plans de développement locaux à l'échelle des bassins versants, avec une composante environnementale forte.

103. Le développement et la consolidation du rapprochement avec la République Dominicaine pour une gestion concertée des ressources naturelles de l'île est un autre défi important que devra relever le pays dans les prochaines années. Sans perspective globale, binationale, beaucoup d'efforts unilatéraux de protection des ressources naturelles risquent d'être infructueux, car celles-ci sont souvent partagées.

104. À plus petite échelle, la mise au point d'un système de certification permettant l'exportation de produits agricoles haïtiens sous le label organique et accessible à la majorité offrira une perspective nouvelle en matière de lutte contre la dégradation de l'environnement, dans la mesure où des produits organiques se vendant à un meilleur prix (la plupart du temps issus de l'arboriculture) inciteront davantage les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion renouvelables des ressources.

105. Enfin, en termes institutionnels, la réussite de la mise sur pied du futur Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV), piloté par le Ministère de l'Environnement avec l'appui du Centre National de Géographie et d'Imagerie Satellitaire (CNGIS), représente également un enjeu d'importance pour permettre un suivi rapproché de l'évolution de l'état de l'environnement en Haïti.

e) Implications pour l'IICA

106. Dans ce domaine, conformément aux priorités retenues dans le plan stratégique 2006-2010, le Bureau de l'IICA en Haïti promouvra la collaboration avec des partenaires stratégiques et entreprendra des actions pour qu'au niveau du pays on arrive à une meilleure compréhension de la complémentarité qui existe entre agriculture et environnement ainsi que l'interaction de ces derniers avec le monde rural.

107. Plus spécifiquement, le Bureau de l'IICA en Haïti contribuera :

- à la mise œuvre du Plan d'Action Environnemental élaboré par le MdE ;
- aux initiatives de gestion rationnelle des aires protégées et de gestion intégrée des ressources naturelles ;
- à des séminaires de formation sur la gestion des risques et désastres et sur la systématisation de bonnes pratiques agricoles;
- à l'organisation du milieu rural par l'appui à des groupements d'agriculteurs utilisateurs d'une même ressource naturelle.

VIII – CONCLUSION

108. Le secteur agricole et le monde rural haïtiens sont à la croisée des chemins. Du fait de la détérioration régulière de la situation des ménages agricoles depuis plusieurs décennies, les producteurs agricoles disposent aujourd'hui de très peu de moyens pour réussir une modernisation rendue d'autant plus nécessaire qu'Haïti est fortement intégrée aux échanges mondiaux et ouverte à la libre concurrence. La mise en œuvre dans les années qui viennent de politiques de soutien efficace apparaît donc déterminante.

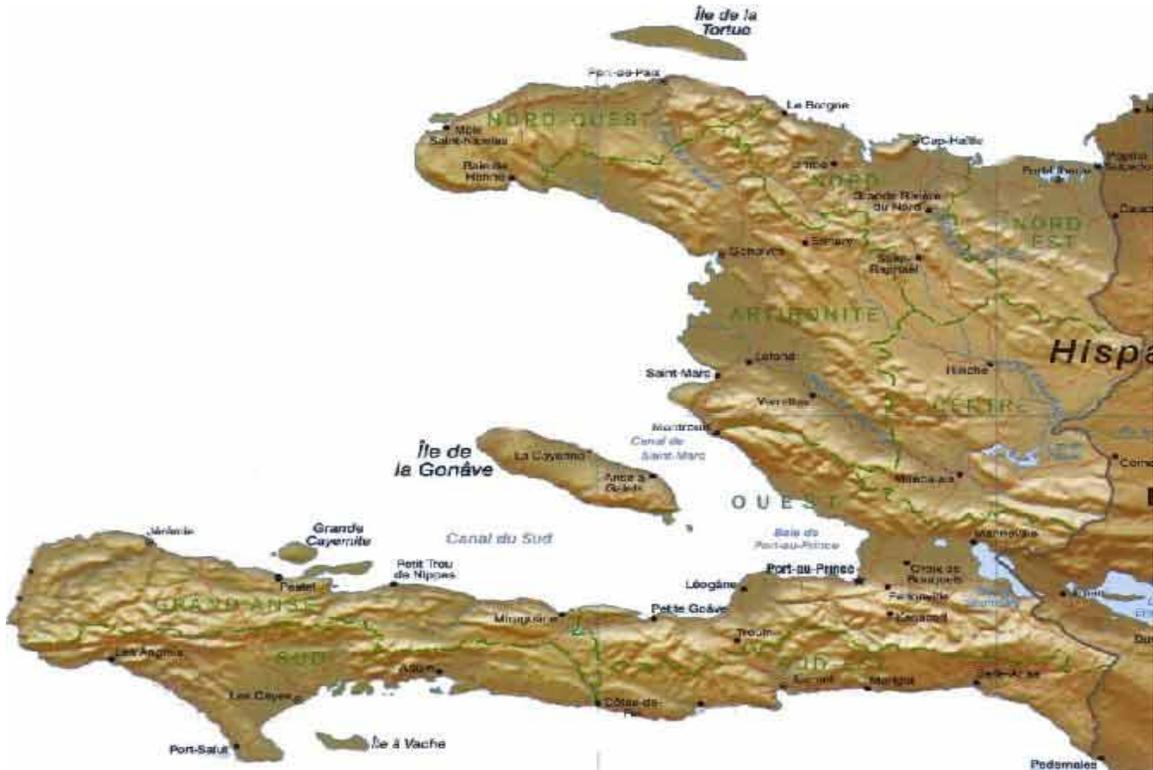
109. Les enjeux et défis à relever sont nombreux : financement du monde rural, établissement de normes, renforcement du dispositif de protection sanitaire, génération et transfert de technologies adaptées et renforcement des capacités des individus sont probablement les plus importants. Tous les efforts à entreprendre ne sauraient cependant être couronnés de succès sans une mise à jour et une modernisation du cadre légal et institutionnel du secteur.

110. Dans sa stratégie pour un agenda de coopération technique 2006-2010, le Bureau de l'IICA en Haïti a choisi des priorités très pertinentes par rapport à ces enjeux, que ce soit en matière d'appui au développement de l'agri-business, de renforcement de la protection sanitaire et du contrôle de qualité des produits, de protection de l'environnement, de renforcement du capital humain et de promotion du développement rural en général. La plupart des défis et des actions jugées prioritaires à mettre en œuvre dans le présent diagnostic de l'état de l'agriculture et du monde rural en Haïti sont en effet repris dans le plan stratégique 2006-2010 de l'Institution.

111. Le présent travail de diagnostic devrait ainsi être utilisé comme un tableau de bord du secteur à partir duquel un suivi des actions entreprises (en particulier par l'IICA) et de leur impact peut être réalisé. C'est en tout cas dans une telle perspective qu'il a été préparé par le Bureau de l'IICA en Haïti ■

VIII – ANNEXES

Annexe 1 : carte de la République d'Haïti



Annexe 2 : données statistiques de base

Tableau 1

	2001	2002	2003	2004	2005
PIB prix de marché (milliards gourdes)	85,7	93,8	119,6	140	167,3
PIB (millions US \$)	3 508	3 208	2 823	3 650	4 133
Croissance du PIB réel (%)	-1	-0,5	0,4	-3,5	1,8
Inflation (%)	14,2	9,9	39,3	22,8	15,7
Population (millions)	8,1	8,2	8,3	8,4	8,5
Exportations (millions US \$)	305,2	274,4	333,2	372,7	415,9
Importations (millions US \$)	1 055,40	980,4	1 115,80	1 182,60	1 546,90
Bal. paiements courants (millions US \$)	-94,6	-47,6	-13,1	15,2	22,8
Réserves en devises (millions US \$)	141,4	81,7	62	114,4	100,2
Total dette externe (milliards US \$)	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3
Service de la dette (% PIB)	2,4	3	4,1	5,5	3,9
Taux de change (gourdes / US \$)	24,43	29,25	42,37	38,35	40,49

(source : Economist Intelligence Unit 2006)

Tableau 2

	% du PIB	Croissance annuelle	
		PIB	Agriculture
1961-1970	47 %	0.7 %	0.8 %
1971-1980			
1981-1990	33 %	- 0.19 %	- 0.08 %
1991-1994	34 %	- 5.6 %	- 4.9 %
1995-2000	31 %	1.8 %	0.2 %
2001-2002	29 %	- 0.6 %	-1.6 %

Source : IHSI / BRH

Tableau 3

Exportations	1970	1981	1990	2000	2005
Totales		150	160	328	460
Agricoles	24	43	27	24	30
% de tous les produits exportés	58%	29%	17%	7%	6%
Importations					
Totales		450	332	1 200	1400
Produits alimentaires	10.4	82	65	265	330
% de tous les produits importés		18 %	20 %	22%	24%
Surplus (déficit)	+ 14	- 39	- 38	- 241	- 300

Source : BRH

Annexe 3 : matrice de suivi

1. CONTEXTE NATIONAL	SITUATION ACTUELLE	ÉVOLUTIONS RÉCENTES	ENJEUX ET DÉFIS
a) Stabilité politico-institutionnelle	- Retour à l'ordre constitutionnel - Instabilité chronique dans grandes villes, malgré présence ONU et reprise en main police	- Augmentation délinquance - Effet induit sur monde rural : insécurité du transport (marchandises et personnes)	- Contenir la délinquance - Réformer justice et police - Renforcer fonction. démoc. institutions - réussir élections locales (déc)
b) Conditions macro-écon.			
<i>Prix</i>	- Inflation entre 10 et 15% par an - inflation alimentaire plus élevée	- Forte hausse coût des transports (couches populaires urbaines affectées)	- contenir inflation à moins de 10% par an - assurer prix agricoles rémunérateurs sans affecter sécurité alimentaire en ville
<i>Change</i>	- Stabilité depuis 2 ans : 38 à 39 gourdes par dollar	- stabilité remarquable depuis 2 ans - amélioration des réserves de change - réévaluation de la gourde / peso RD encourage impors - rôle croissant transferts migrants dans balance paiements	- RISQUE : surévaluation de la gourde freine la production nationale (subvention négative si pas de protection tarifaire)
<i>Déficit fiscal</i>	- maîtrise endettement interne, réduction déficit fiscal depuis 2004 (excédent en 2005)	- pressions croissantes sur déficit fiscal - risques de dérapage si appuis budgétaires retardés ou insuffisants	- élargir assiette fiscale pour augmenter pression fiscale (8% du PIB) - lutte contre la fraude
<i>Emploi</i>	- Taux de chômage très élevé (30% des actifs) - sous-emploi important en milieu rural - 80% des emplois dans le secteur informel - Pluriactivité en milieu rural - Agriculture : environ 50% des revenus des ménages ruraux	/	- CT : création rapide et massive d'emplois pour distribuer des revenus - MT et LT : développer l'investissement public et privé pour la création d'emplois - Création d'emploi en milieu rural et dans les villes de province (aménagement territ.)
c) Politiques commerciales			
<i>Politiques tarifaires</i>	- Protection tarifaire entre 0 et 15% - Produits agricoles fragilisés	Hausse des frais de vérification SGS (2%) sur tous les produits	Intégration Caricom exigera remontée tarifs douaniers sur produits agricoles

1. CONTEXTE NATIONAL	SITUATION ACTUELLE	ÉVOLUTIONS RÉCENTES	ENJEUX ET DÉFIS
			stratégiques et sensibles (riz, maïs)
<i>Négociations commerciales</i>	Renégociation tarifaire avec CARICOM pour intégration marché commun	Reprise imminente des négociations	Négocier intégration CARICOM sans perdre de vue importance relations comm. avec RD
d) Facteurs climatiques			
<i>sécheresses</i>	2005 et 2006 : bonnes années agricoles	Pas de sécheresse majeure depuis 2001	- poursuivre efforts d'amélioration système d'information sur la séc. - plan (actions nationales)
<i>cyclones</i>	Haïti épargnée en 2006	Tragédies 2005 (Fond Verrettes, Mapou, Gomaïves) ; liens avec dégradation environnement	- poursuivre efforts de renforcement système de protection civile
e) Cadre institutionnel national	- faiblesse des institutions publiques - institutions de la décentralisation incomplètes	Remise sur les rails constitutionnels après deux ans de « transition » : réinstallation Parlement, président élu	- compléter les institutions décentralisation (conseils communaux et départementaux) et nommer juges de paix après élections déc.

2. LEGISLATION ET POLITIQUES	2000-2004	2004-2006	ENJEUX ET DÉFIS
a) Cadre légal	- code des investissements en 2001 : exonérations si invest. dans domaine prioritaire (dont agriculture) - loi sur les coopératives d'épargne-crédit (renforcement du contrôle des dépôts des épargnants par BRH)	- décret portant organisation de l'administration centrale de l'État (juillet 2005) - décret portant révisoin du statut général de la fonction publique (juillet 2005) - préparation projet de loi organique pour tous les ministères (2005)	- transformer décrets 2005 en lois - loi organique du Ministère doit refléter nouvelles missions et fonctions (déposée au Parlement) - loi sur les associations pour personnalité juridique - loi sur l'eau pour codification des pratiques - lois sur aménagement territoire - cadre légal décentralisation à compléter - loi sur la micro-finance non coopérative
b) Mesures de politique commerciale			
<i>importations</i>	/	/	- révision tarifs douaniers dans cadre réintégration Caricom - activer commission SPS
<i>exportations</i>	/	/	- révision code du café pour en faire un outil de promotion des exportations agricoles (pas seulement café) - activer commission SPS
c) Salaires et emploi	- hausse du salaire minimum légal (de 36 à 75 gourdes par jour)	/	- inciter en priorité les investissements créateurs d'emploi
d) Développement durable	- adoption du Plan National d'Action Environnemental (2000)	- décret sur l'environnement (octobre 2005), fixant le cadre institutionnel de l'environnement - budgétisation de 6 directions départementales de l'environnement (septembre 2006)	- transformer décret en loi - donner les moyens prévus aux institutions, en particulier au MDE et à ses directions départementales

3. REFORMES INSTITUTIONNELLES	ACTIONS RÉCENTES	ENJEUX ET DÉFIS
a) Privatisations	- dernière privatisation en 2001 (cimenterie d'Haïti) - blocage du programme de modernisation des entreprises publiques (1996) malgré réactivation Conseil pour la Modernisation des Entreprises Publiques (2004)	- réussir privatisations partielles (« modernisations ») des principales entreprises publiques pourvoyeuses de services (modèle : minoterie d'Haïti) : EDH, TELECO, CAMEP-SNEP, AAN, APN - rendre réellement autonomes les organismes autonomes de l'État : ODVA, INCAH, CNSA, INARA
b) Décentralisation	- pas de progrès depuis la loi sur les sections communales (1996)	- doter les collectivités territoriales des moyens de leur politique : ressources humaines permanentes (techniques), budget (ressources locales allouées et transferts depuis budget central)
c) Institutions de commercialisation	- retrait du MARNDR des importations d'engrais chimiques - institutionnalisation du bureau de monétisation de l'aide alimentaire (ancien bureau de gestion du PL 480) : projet de loi déposé au Parlement	- trouver un mécanisme de facilitation de l'accès des petits paysans aux engrais chimiques (levier fort de l'intensification) sans perturber fonctionnement du marché et acteurs privés
d) Institutions de crédit	- mise sur pied commission pour élaborer des propositions de réforme du Bureau de Crédit Agricole (juillet 2006)	- assurer le financement du développement agricole et rural à partir d'institutions professionnelles capables de prendre des risques - créer des institutions pour développer des systèmes d'assurances en milieu rural (assurances santé-décès, assurances agricoles)
d) Institutions recherche et extension	- relance de la recherche et du transfert de technologie à partir de centres de recherche agricole en voie d'autonomisation (fermes de recherche, centres de formation) avec appui BID et Union européenne (en cours)	- restructurer un système national de recherche et extension fonctionnant en réseau à partir des centres de recherche
e) Foncier et réforme agraire	- pas d'intervention depuis la tentative de réforme agraire dans l'Artibonite (1996-1999)	- aider le monde rural à gérer au mieux les conflits fonciers - établir un schéma d'occupation du sol (zones périurbaines) et mettre sur pied les institutions requises pour son application

AXES PRIORITAIRES	SITUATION ACTUELLE / PRINCIPAUX PROBLÈMES	CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS	EXPERIENCES RÉUSSIES	ENJEUX ET DÉFIS
4. COMMERCE ET AGRIBUSINESS	<ul style="list-style-type: none"> - faible développement agribusiness à cause manque de compétitivité du secteur, coûts de transaction élevés, déficit en infrastructures, absence de services en milieu rural, rareté du financement - insécurité en milieu rural freine le commerce des produits ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> - concurrence croissante importations de la RD (maraîchage, céréales, lait viandes et oeufs) 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en réseau de producteurs et développement de liens de marché sur des créneaux ciblés : café qualité, lait, fruits (mandarine, grenadine) - développement exportations de mangues, bonnes perspectives sur marché avocats, diversification export traditionnels (tuberc.) - développement mise en marché fruits transformés par groupements 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un système de financement des initiatives productives rurales (institutions à créer et ressources financières à mobiliser) - renforcer stratégies de niche et de liens de marché entre producteurs, transformateurs et vendeurs - faciliter et développer les exportations agricoles vers la RD (liens de marché) - réorganiser et sécuriser marchés de gros de la capitale (transfert vers la Croix des Bouquets)
5. PROTECTION SANITAIRE ET INNOCUITE	<ul style="list-style-type: none"> - absence de dispositif de contrôle zo-phyto (fonrtières) et de suivi (intérieur) - quarantaine inopérationnelle - pas de système de contrôle de qualité des produits alimentaires - risques élevés de blocage des exportations agricoles et de contamination des produits circulant en Haïti (locaux et importés) - principales menaces : lucilie bouchère, mouche des fruits, mouche méditerranéenne, cochenille rose, sigatoka (noire), scolyte, charbon, rage, PPC 	<ul style="list-style-type: none"> - création commission SPS (accords OMC) - autonomisation prévue du Laboratoire de Tamarinier et certification (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> - programmes spécifiques ponctuels: vaccination PPC, contrôle scolyte, contrôle Sigatoka (en cours) - mise en place laboratoires contrôle de qualité fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - actualiser et dynamiser l'accord phyto-zoosanitaire signé avec la RD en 1996 ; définition et mise en oeuvre d'une politique de protection globale de l'île - rendre commission SPS opérationnelle - renforcer la tranparence des échanges à partir de la mise en place d'un minimum de normes sur les poids et mesures et sur la qualité des produits (marché intérieur) - disposer d'un système de certification reconnu internationalement

AXES PRIORITAIRES	SITUATION ACTUELLE / PRINCIPAUX PROBLÈMES	CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS	EXPERIENCES RÉUSSIES	ENJEUX ET DÉFIS
6. INNOVATION, SCIENCE ET TECHNOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> - offre de services d'extension et de recherche limitée à quelques ONG - offre matériel génétique peu diversifiée - cloisonnement des institutions capables de produire de la recherche ou d'offrir de la vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - relance centres de recherche déconcentrés (fermes de recherche, centres de formation) - réinsertion Haïti dans réseaux internationaux (INIBAB, CIAT) - transformation UTSIG (bureau du MPCE) en CNIGS (institution autonome) en septembre 2006 	<ul style="list-style-type: none"> - mise au point modèle laiterie adaptée (lètagogo) - diffusion variétés fruitières greffées - relance filière cafés lavés - hausse productivité de la pêche à partir DCP - développement compétences nationales en cartographie, SIG et imagerie satellitaire (UTSIG) 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre au point des paquets technologiques adaptés à la diversité et complexités des systèmes de production paysans (cultures associées, rotations, diversification variétale, ...) - assurer financement pérenne recherche et transfert de technologie, au-delà des projets
7. DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> - déforestation, érosion, vulnérabilité environnementale croissantes - faiblesse des institutions rurales (au niveau local) pour la gestion de l'environnement - cercle vicieux pauvreté-dégradation de l'environnement-pauvreté - surpopulation dans les villes, anarchie urbaine, pollution croissante - raréfaction des ressources en eau facilement accessibles (eau potable et eau d'irrigation) 	<ul style="list-style-type: none"> - création chambre d'agriculture biologique (CHAAB) en 2004 - consolidation institutionnelle Ministère de l'Environnement - rapprochement croissant avec la RD (PET, Artibonito, corridor biologique, ...) : instances de concertation binationales 	<ul style="list-style-type: none"> - programmes de développement local pilotes : Marmelade, Nippes, Bassin Artibonite - utilisation massive du bambou pour protection berges et ravines - certification organique café, mangues 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre au point système de certification local et développer le label organique pour produits agricoles exportés - systématiser élaboration plans de développement locaux à l'échelle des bassins versants (à partir pilotes réussis) - réussir création de l'observatoire de l'environnement et de la vulnérabilité (ONEV) par CNIGS - développer approche globale Haïti / RD des ressources naturelles - protection effective des grands châteaux d'eau

Annexe 4 : références bibliographiques

Banque de la République d'Haïti ; indicateurs économiques et financiers ; publication mensuelle ; janvier 2003 à juin 2006.

Barbet, Alain ; renforcement du système de protection sanitaire ; identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes ; MARNDR / BID, juin 2005.

Bellande, Alex ; les filières fruits, tubercules, légumes, plantes ornementales et fleurs coupées en Haïti ; identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes ; MARNDR / BID, juin 2005.

Bellande, Alex ; systèmes d'exploitation et potentialités pour l'intensification de l'agriculture en Haïti ; Développement rural en Haïti ; document n° 3 ; MARNDR / Banque Mondiale, ESW, mai 2005.

Couharde, Cécile ; caractéristiques du cadre macro-économique de la production alimentaire en Haïti et analyse de son impact sur la compétitivité de l'agriculture haïtienne ; identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes ; MARNDR / BID, juin 2005.

Egset Willy, Brisson Lamaute Nathalie, Damais Gilles ; Gouvernance rurale et institutions locales en Haïti : contraintes et opportunités pour le développement ; Développement rural en Haïti ; document n° 5 ; Banque Mondiale, ESW, mai 2005.

IICA, Bureau en Haïti ; Agenda national de coopération technique ; cadre stratégique ; février 2006.

Le Moniteur de la République ; décret portant organisation de l'administration centrale de l'État ; juillet 2005.

Le Moniteur de la République ; décret portant révision du statut général de la fonction publique ; juillet 2005.

MARNDR / Banque Mondiale ; Développement rural en Haïti : diagnostic et axes d'intervention ; étude dirigée par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural et la Banque Mondiale (Unité du développement social et environnemental durable / région de l'Amérique Latine et des Caraïbes) ; mai 2005.

MARNDR/ BID ; Programme d'Appui au Développement Économique des filières rurales d'Haïti ; rapport technique ; mai 2006.

MARNDR/ BID ; Programme d'Appui au Développement Économique des filières rurales d'Haïti ; manuel d'opération ; octobre 2006.

The Economist Intelligence Unit (Web site); Statistical overview ; 2006.

Werbrouck, Piet et Damais, Gilles ; cadrage de l'économie rurale ; Développement rural en Haïti ; document n° 1 ; MARNDR / Banque Mondiale ESW, mai 2005.
